



Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)¹

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP (ID Programme 1582)
Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Type de programme	NEU CP
Langue de rédaction	Français
Plafond du programme	20 000 000 000 EUR
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté par : Fitch Ratings Moody's S&P Global Ratings Europe Limited
Arrangeur	Sans objet
Conseil(s) à l'introduction	Sans objet
Conseil(s) juridique(s)	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	BNP PARIBAS
Agent(s) placeur(s)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Bank Of America Europe DAC
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	08/04/2024

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables>

¹Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

**Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur
car la réglementation française ne l'impose pas**

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

1.1	Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP (ID Programme 1582)
1.2	Type de programme	NEU CP
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
1.4	Type d'émetteur	Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF
1.5	Objet du programme	Besoins généraux de financement de l'émetteur
1.6	Plafond du programme	20 000 000 000 EUR Vingt milliards EUR ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée
1.7	Forme des titres	Les NEU CP sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.8	Rémunération	<p>La rémunération est libre</p> <p>Indice(s) de référence : Les taux variables/révisables sont indexés sur les taux usuels des marchés monétaires.</p> <p>Règle(s) de rémunération : La rémunération des NEU CP sera soit à taux fixe, soit à taux variable.</p> <p>Les taux des NEU CP peuvent être négatifs en fonction des taux du marché monétaire applicables au calcul de leur rémunération. Dans ce cas, les montants effectivement remboursés au titre des NEU CP après compensation des flux d'intérêts négatifs peuvent être inférieurs au pair.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, ou en cas de rachat, les conditions de rémunération des NEU CP fixées à l'occasion de l'émission initiale ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, ou lors du rachat.</p> <p>L'Émetteur peut émettre des NEU CP dont la rémunération est calculée par référence à un indice du marché monétaire, tels que, notamment et sans être limitatif, l'EURIBOR, LIBOR ou €STR, ou tout indice successeur ou indice de substitution. L'Émetteur peut utiliser, à sa seule discrétion, tout taux alternatif, y compris tout indice de référence successeur ou indice de substitution approuvé par les autorités compétentes ou les banques centrales (si disponible) si (i) les calculs ne peuvent plus être effectués sur la base de l'indice de référence initialement fourni dans le cas où cet indice cesserait d'être fourni ou (ii) cet indice de référence, de l'avis de l'Émetteur à sa seule discrétion, a été substantiellement modifié ou ne répond pas, ou dont l'administrateur ou le sponsor ne remplit pas, toute exigence légale ou réglementaire applicable audit administrateur ou sponsor de l'indice. Dans ces circonstances, l'Émetteur peut apporter les</p>

		ajustements de la marge ou d'autres conditions qu'il juge appropriés pour tenir compte de la modification de l'indice de référence.
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
1.10	Maturité	<p>L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de NEU CP ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Remboursement anticipé Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de remboursement anticipé (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et/ou du détenteur).</p> <p>Rachat Les NEU CP peuvent être rachetés par l'Émetteur conformément aux lois et réglementations applicables en France, en vue de les annuler ou non. L'Émetteur en informera la Banque de France conformément aux lois et réglementations en vigueur.</p> <p>Général L'option de remboursement anticipé, ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit NEU CP.</p>
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)
1.12	Dénomination minimale des Titres de créances négociables	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
1.13	Rang	<p>Senior Unsecured</p> <p>Information sur le rang : Les obligations de l'Émetteur au titre des NEU CP constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Émetteur venant au même rang entre eux et (sous réserve des exceptions légales impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents ou futurs, de l'Émetteur.</p>
1.14	Droit applicable au programme	Droit français.
1.15	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non.
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France.
1.17	Notation(s) du programme	S&P Global Ratings Europe Limited : caissedesdepots.fr/sites/default/

		<p>files/2023-03/Fitch-Caisse_des_Depots_et_Consignations_time_2023_03_16.pdf</p> <p>Fitch Ratings : fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121#sector-outlooks</p> <p>Moody's : caissedesdepots.fr/sites/default/files/2023-12/Moody-s-Credit_Opinion-Caisse-Des-Depots-et-Consignations-20Dec2023.pdf</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur</p>
1.18	Garantie	Sans objet
1.19	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	BNP PARIBAS
1.20	Arrangeur	Sans objet
1.21	Mode de placement envisagé	<p>Placement direct</p> <p>L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur</p> <p>Information(s) supplémentaires(s) sur le placement : L'Émetteur peut répondre directement à toute offre de souscription</p>
1.22	Restrictions à la vente	<p>L'Émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU CP émis conformément au Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public des NEU CP, ou la possession ou distribution de la Documentation Financière ou de tout autre document relatif aux NEU CP dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir, ni à vendre les NEU CP, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>L'Émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU CP (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des NEU CP est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des NEU CP) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où il offrira ou vendra lesdits NEU CP ou détiendra ou distribuera la Documentation Financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre ou vente. L'Émetteur ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de NEU CP.</p>
1.23	Taxation	Optionnel
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Contact(s)	<p>Numéro de téléphone : (+33) 1 58 50 41 25 e-mail: joel.prohin@caissedesdepots.fr Numéro de téléphone : (+33) 1 58 50 87 94</p>

		e-mail : françois.elia@caissedesdepots.fr
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel
1.27	Langue de la documentation financière faisant foi	Français

2 DESCRIPTION EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

2.1	Dénomination sociale de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	<p>Forme juridique : Autre</p> <p>Législation applicable : Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF</p> <p>Information complémentaire concernant la législation applicable :</p> <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays (article L.518-2 du Code monétaire et financier). La Caisse des Dépôts est un établissement spécial, créé par la loi du 28 avril 1816 et régi par les articles L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants du Code monétaire et financier. Elle est dirigée par un Directeur général nommé pour 5 ans.</p> <p>Tribunaux compétents : Toutes les contestations et les litiges liés aux émissions de NEU MTN et/ ou NEU CP par la Caisse des dépôts et consignations seront soumis aux tribunaux compétents de Paris</p>
2.3	Date de constitution	28/04/1816
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	<p>Siège social : 56 rue de Lille 75007 PARIS</p> <p>FRANCE</p>
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI	<p>N° d'immatriculation : Compte tenu de son statut, la CDC n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés. La Caisse des dépôts et consignations est enregistrée au Répertoire SIREN sous le numéro 180 020 026.</p> <p>LEI : 969500Q2PFTTP0Y5QL44</p>
2.6	Objet social résumé	L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que : « ... La Caisse des dépôts et consignations est un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. ... ».
2.7	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que « La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement

		<p>économique de la France. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles ».</p> <p>Dans ce cadre, la Caisse des dépôts et consignations est plus particulièrement chargée de la gestion des dépôts réglementés et des consignations, de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.</p> <p>Par ailleurs, l'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que la Caisse des dépôts et consignations « contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable ».</p> <p>Une comparaison des données sur les différents pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts (Pôle Caisse des Dépôts, Groupe Bpifrance, Groupe La Poste, Pôle Gestion des participations stratégiques) est détaillée page 17 à page 20 des comptes consolidés au 31 décembre 2023 de la Caisse des dépôts et consignations.</p>
2.8	Capital	<p>Décomposition du capital :</p> <p>Compte tenu de son statut, la Caisse des dépôts et consignations n'a pas de capital social. Elle dispose, néanmoins, de réserves accumulées depuis sa création. Au 31 décembre 2023, le montant de ces réserves s'élevait à 19,212 milliards d'euros.</p>
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	0 EUR
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0 EUR
2.9	Répartition du capital	<p>Référence des pages du rapport annuel ou document de référence :</p> <p>Sans objet</p> <p>Actionnaires :</p> <p>Sans objet (100,00 %)</p>
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	<p>Marché réglementé où les titres de créances sont négociés :</p> <p>L'Émetteur a des titres de créance (EMTN et NEU MTN) admis aux négociations sur Euronext Paris. https://www.euronext.com/fr/search_instruments/cd</p> <p>Date d'échéance la plus lointaine des titres de créances cotés sur le marché réglementé :</p> <p>27/01/2053</p>
2.11	Composition de la direction	<p>ERIC LOMBARD, Président et membre du comité exécutif - Directeur général</p> <p>OLIVIER SICHEL, Membre du comité exécutif - Directeur général délégué et directeur de la Banque des Territoires</p> <p>NICOLAS DUFOURCQ, Membre du comité exécutif - Directeur général de Bpifrance</p>

VIRGINIE CHAPRON DU JEU, Membre du comité exécutif -
Directrice des risques

PIERRE CHEVALIER, Membre du comité exécutif - Directeur
des affaires juridiques, conformité et déontologie

NATHALIE TUBIANA, Membre du comité exécutif - Directrice
des finances et de la politique durable

OLIVIER MAREUSE, Membre du comité exécutif - Directeur
général adjoint, directeur des gestions d'actifs et du Fonds
d'épargne

CATHERINE MAYENOBE, Membre du comité exécutif
-Directrice générale adjointe, directrice des opérations et du
pilotage de la transformation opérationnelle

AURELIE ROBINEAU-ISRAEL, Membre du comité exécutif -
Directrice des ressources humaines

SOPHIE QUATREHOMME, Membre du comité exécutif -
Directrice de la communication du mécénat et des
partenariats

MICHEL YAHIEL, Membre du comité exécutif - Conseiller
auprès du directeur général

ANTOINE SAINTOYANT, Membre du comité exécutif -
Directeur des participations stratégiques, chargé du projet
Vision Groupe

MARIE-LAURE GADRAT, Membre du comité exécutif -
Directrice de cabinet du directeur général

MARIANNE KERMOAL-BERTHOME, Membre du comité
exécutif - Directrice des politiques sociales

ALEXANDRE HOLROYD, Président et membre de la
Commission de surveillance - Député de la 3e circonscription
des Français établis hors de France

ANNE-LAURENCE PETEL, Membre de la Commission de
surveillance - Députée de la 14e circonscription des
Bouches-du-Rhône

VIVIANE ARTIGALAS, Membre de la Commission de
surveillance - Sénateur des Hautes-Pyrénées

JEAN-YVES PERROT, Membre de la Commission de
surveillance - Conseiller maître à la Cour des Comptes,
personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat

EVELYNE RATTE, Membre de la Commission de
surveillance - Présidente de chambre honoraire à la Cour des
Comptes, personnalité qualifiée désignée par le président du
Sénat

BEATRICE DE KETELAERE, Membre de la Commission de
surveillance - Représentante du personnel de la Caisse des
Dépôts

Pierre FOURCAIL , Membre de la Commission de
surveillance - Représentant du personnel de la Caisse des
Dépôts

JEAN-MARC JANAILLAC , Membre de la Commission de
surveillance - Personnalité qualifiée de l'Etat

/ en attente de nomination, Membre de la Commission de

		<p>surveillance - Personnalité qualifiée de l'Etat.</p> <p>GABRIEL CUMENGE, Membre de la Commission de surveillance - Sous-directeur à la direction générale du Trésor, représentant du directeur général du Trésor</p> <p>ARNAUD BAZIN, Membre de la Commission de surveillance - Sénateur du Val-d'Oise</p> <p>EMMANUELLE AURIOL, Membre de la Commission de surveillance - Professeur d'économie, personnalité qualifiée nommée par la Présidente de l'Assemblée nationale</p> <p>/ en attente de nomination, Membre de la Commission de surveillance - Personnalité qualifiée nommée par la Présidente de l'Assemblée nationale</p> <p>DENIS DUVERNE, Membre de la Commission de surveillance - Administrateur civil honoraire, personnalité qualifiée nommée par la Présidente de l'Assemblée nationale</p> <p>MARIE-CLAIRE CAPOBIANCO, Membre de la Commission de surveillance - Personnalité qualifiée de l'Etat</p> <p>MARC LE FUR, Membre de la Commission de surveillance - Député de la 3e circonscription des Côtes-d'Armor</p>
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées : IFRS
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	20/03/2024
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	<p>Titulaire(s) : KPMG S.A. Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex</p> <p>Mazars Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie</p>
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations pour 2022 et 2023 ont fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations.- Se reporter pour les comptes 2022 aux pages 196 à 207 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2022- Se reporter pour les comptes 2023 aux pages 231 à 244 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2023- Les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations pour 2022 et 2023 ont également fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

		<p>- Se reporter pour les comptes 2022 aux pages 49 à 56 des comptes sociaux de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2022.</p> <p>- Se reporter pour les comptes 2023 aux pages 49 à 56 des comptes sociaux de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2023.</p> <p>Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2022 et 2023 et les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2022 et 2023 sont consultables à l'adresse internet suivante : https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur</p>
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	<p>La Caisse des dépôts et consignations dispose (i) d'un programme d'Euro Medium Term Notes de vingt-cinq milliards d'euros (25.000.000.000 d'euros) utilisable en toutes devises y compris l'euro. Ce programme a été mis à jour le 6 avril 2023. Au 31 décembre 2023, l'encours total du programme représente 18,8 milliards euros, et (ii) d'un Global Commercial Paper Programme (programme global d'émission de commercial papers) (ECP et USCP) d'un plafond de trente milliards d'euros (30.000.000.000 €). Ce programme a été mis à jour le 06 juillet 2023. Au 31 décembre 2023, l'encours total du Global Commercial Paper Programme est de 13,937 milliards euros. La Caisse des dépôts et consignations dispose également d'un programme d'émission de titre de créance au Japon.</p>
2.17	Notation de l'émetteur	<p>S&P Global Ratings Europe Limited : disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/106123</p> <p>Moody's : moodys.com/credit-ratings/Caisse-Des-Depots-et-Consignations-credit-rating-130735/ratings/view-by-class</p> <p>Fitch Ratings : fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121</p> <p>Fitch Ratings : fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121</p>
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	<p>L'Émetteur émet pour la gestion actif passif du bilan de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Lien url vers la page des communiqués de presse : https://www.caissedesdepots.fr/presse</p> <p>Lien url vers la page dédiée aux investisseurs : https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur</p>

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

Certification des informations fournies pour l'émetteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

3.1	Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP	Monsieur Joël Prohin, Directeur du département de la gestion des Placements au sein de la direction chargée des Gestions d'actifs Monsieur François Elia, Responsable du département des instruments financiers au sein de la direction de l'exécution des opérations économiques et financières
3.2	Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur
3.3	Date (JJ/MM/AAAA), lieu et signature	08/04/2024

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

Annexe 1	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu ²	<p><u>Assemblée générale 2024</u> Comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2023</p> <p><u>Assemblée générale 2023</u> Comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022</p>
Annexe 2	Autre document programme Année 2024	<p>DOCUMENTATION FINANCIERE NEU CP EN ANGLAIS (ENGLISH TRANSLATION)</p> <p>https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/16135</p>
Annexe 3	Comptes consolidés Année 2024	<p>https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-03/Etats%20financiers%20consolid%C3%A9s%20du%20groupe%2031122023.pdf</p>
Annexe 4	Comptes consolidés Année 2023	<p>https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2023-03/Comptes%20consolid%C3%A9s%20du%20Groupe%20Caisse%20des%20Dep%C3%B4ts%20au%2031%20d%C3%A9cembre%202022.pdf</p>
Annexe 5	Comptes sociaux Année 2024	<p>https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-03/Etats%20FINANCIERS%20SG%2031122023.pdf</p>
Annexe 6	Comptes sociaux Année 2023	<p>https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2023-03/Etats%20financiers%20de%20la%20Section%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20au%2031%20d%C3%A9cembre%202022.pdf</p>
Annexe 7	Rapport financier Année 2023	<p>https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2023-05/230426_CDC_RAFI_FR_2022_PDF_MEL.pdf</p>
Annexe 8	Traduction de la documentation financière Année 2024	<p>DOCUMENTATION FINANCIERE NEU CP EN ANGLAIS (ENGLISH TRANSLATION)</p> <p>https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/13097</p>
Annexe 9	Traduction de la documentation financière Année 2023	<p>DOCUMENTATION FINANCIERE NEU CP EN ANGLAIS (ENGLISH TRANSLATION)</p> <p>https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/13197</p>